## RAPPEL

**SÉANCE DU CONSEIL** 

16 janvier 2023

Dès 20h, dans la salle communautaire du Centre municipal Léon-Gaudreault.



Porte d'entrée de la Gaspésie

#### **TAXES MUNICIPALES**

Une nouveauté pour l'année 2023, les taxes municipales pourront être acquittées en 5 versements. Le conseil municipal a statué sur ce nouveau règlement afin de faciliter la gestion des budgets en cette période d'inflation.

Donc ces 5 versements auront lieu aux dates suivantes:

- 15 mars
- 15 mai
- 15 iuillet
- 15 septembre
- 15 novembre

# CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Vous trouverez dans votre journal municipal, le calendrier des collectes. Nous voulons porter à votre attention le changement des jours et des couleurs des bacs. Ce changement est dû au nouvel entrepreneur et au nouveau contrat.

Les deux journées des encombrants sont le lundi 15 mai et le mercredi 18 octobre.

# La Marée Journal local des flaviens et flaviennes

Vol. 36 No.10 Décembre 2022



#### **HEURES D'OUVERTURE**

Du bureau municipal

Lundi	8 h 30-12h et 13 h-16h
Mardi	8 h 30-12h et 13 h-16h
Mercredi	8 h 30-12h et 13 h-16h
Jeudi	8 h 30-12h et 13 h-16h
Vendredi	8 h 30-12h

Prenez note que les bureaux municipaux seront fermés pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An, du 22 décembre 2022 au 4 janvier In 2023 inclusivement.

Suivez-nous sur

www.sainte-flavie.net

#### SOMMAIRE

oraire des patinoires	2
alendrier du conseil	3
isposition de la neige	4
ibliothèque	5
umières de rue	5
auguration du garage	6
ppel de dossiers	7

Taxes municipales

#### HORAIRES DE LA PATINOIRE

# Horaire anneau de glace et patinoire de Sainte-Flavie

pour la période des Fêtes 2022-2023 \*\*\*

	A	
Jour	Après-midi	Soirée
Mercredi 21 décembre Jeudi 22 décembre Vendredi 23 décembre	13h à 17h	18h à 21h
Samedi 24 décembre	13h à 17h	Fermé
Dimanche 25 décembre	Fermé 🗡	Fermé
Lundi 26 décembre	13h à 17h	18h à 21h
Mardi 27 décembre	13h à 17h	Fermé
Mercredi 28 décembre Jeudi 29 décembre Vendredi 30 décembre	13h à 17h	18h à 21h
Samedi 31 décembre	13h à 17h	Fermé
Dimanche 1 janvier	Fermé	Fermé
Lundi 2 janvier	13h à 17h	18h à 21h
Mardi 3 janvier	13h à 17h	Fermé
ercredi 4 janvier au dimanche 8 janvier	13h à 17h	18h à 21h

## SAISON RÉGULIÈRE



Jour	Après-midi	Soirée
lundi et mardi	fermé	fermé
mercredi au vendredi	fermé	18 h à 21 h
samedi	13 h à 17 h	fermé
dimanche	13 h à 17 h	fermé

#### APPEL DE DOSSIERS

## Galerie d'art du Vieux Presbytère Date limite 10 mars 2023

Bloc d'exposition 1 : du 24 juin au 8 juillet exposition en art visuel Bloc d'exposition 2 : du 9 juillet au 22 juillet exposition en art visuel Bloc d'exposition 3 : du 23 juillet au 5 août Invité "Artistes en Fête"

(bloc réservé à l'invité du Symposium Artistes en Fête).

Bloc d'exposition 4 : du 6 août au 19 août exposition en art visuel



Les dates sont assujetties à changement et vous seront confirmées au printemps.

#### **DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Le dossier doit comprendre : Formulaire, curriculum vitae, démarche artistique, œuvres récentes et présentation du projet d'exposition. Les candidatures doivent être envoyées par courriel à activites@sainte-flavie.net au plus tard le 10 mars 2023. Dans l'objet du courriel, veuillez indiquer « Programmation 2023 du Vieux Presbytère ».

#### **NOUS JOINDRE**

Comité de la Galerie d'art du Vieux Presbytère 775, route Flavie-Drapeau Sainte-Flavie (Québec) G0J 2L0 418 775-7050 poste 2612 activites@sainte-flavie.net

https://www.sainte-flavie.net/decouvrir-se-divertir/culture.html#panel937326



## **PICKLEBALL À SAINTE-FLAVIE**

Activité gratuite pour les membres Fadog Bas-St-Laurent, non-membre \$ Durée de 12 semaines

Maximum de 6 personnes par plage horaire (trois plages horaires de disponible)

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE** 418-775-7050 poste 2612 ou activites@sainte-flavie.net (Sonia)

Premier arrivé, premier inscrit!

Voici les plages horaires disponibles :

- •Mardi 14h du 24 janvier au 11 avril pour 12 semaines. (Complet)
- •Mardi 19h du 24 janvier au 11 avril pour 12 semaines. (Il reste 2 places)
- •Mercredi 14h du 24 janvier au 12 avril pour 12 semaines. (Il reste 6 places)

On attend votre appel ou votre courriel!

#### **INAUGURATION DU GARAGE MUNICIPAL**

Le 13 décembre dernier, la Municipalité a inauguré officiellement son garage municipal. La construction de cette infrastructure moderne était devenue nécessaire avec la désuétude de l'ancien bâtiment construit dans les années 80. Au niveau structurel et de la mécanique du bâtiment, on améliore de manière incontestable plusieurs enjeux qui étaient devenus importants avec le temps. On élimine ainsi différents problèmes de ventilation, d'espace de rangement, de structure du bâtiment, d'électricité, d'entreposage, de pollution auditive, pour ne nommer que ceux-ci. La réalisation de ce projet de 2,3 millions de dollars a été possible grâce à une contribution de 1,4 million de dollars octroyée à la Municipalité de Sainte-Flavie dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Une journée porte ouverte sera organisée pour les citoyens et citoyennes au printemps 2023.



Pascal Bérubé, député, Richard Larrivée, contremaître, Jean-François Fortin, maire et Yannick Chassé, représentant de la ministre Maïté Blanchette-Vézina.

#### **MERCI!**



Merci aux généreux donateurs: 7 sacs d'épicerie et 200\$ ont été acheminés à Moisson Mitis. Merci!

## PROCHAINES DATES DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

16 janvier	6 février	6 mars
3 avril	1er mai	5 juin
4 juillet	7 août	11 septembre
2 octobre	6 novembre	4 décembre



C'est après 36 ans de travail, que notre collègue Richard Larrivée, contremaître, s'en va pour une retraite bien méritée. Nous gardons un bon souvenir de toi pour ta bonne humeur et ton professionnalisme. En ton honneur, nous avons baptisé la salle de pause au garage, Salle Richard Larrivée.

#### **BONNE RETRAITE RICHARD!**

#### **DISPOSITION DE LA NEIGE**

Prenez note que selon le *Code de la sécurité routière du Québec*, il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics.

En fait, selon l'article 498 du *Code de la sécurité routière du Québec*, « nul ne peut jeter, déposer, ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin ». Quiconque contrevient à ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

De plus, nous attirons votre attention concernant l'article 17 du chapitre V-9 Loi sur la voirie qui stipule que « Le ministère peut aménager ou placer des paraneiges et projeter de la neige sur un terrain contigu à l'emprise d'une route de façon à ne pas causer de dommages. »

Merci de votre collaboration.



## **BIBLIOTHÈQUE OLIVAR-ASSELIN**



Veuillez noter que la Bibliothèque Olivar-Asselin sera fermée du 18 décembre au 3 janvier. La reprise normale des activités se fera le mercredi 4 janvier.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont:

- le mardi de 10h à 11h;
- le mercredi de 16h à 17h
- le samedi de 13h à 14h.

Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent : Joyeuses Fêtes!



## **LUMIÈRES DE RUE**



Si vous remarquez qu'une lumière de rue est défectueuse (clignote, n'allume pas la nuit ou reste allumée durant le jour), communiquez avec la municipalité en mentionnant le problème ainsi que <u>le numéro identificateur du poteau.</u> Les lumières défectueuses sont identifiées auprès de l'électricien qui passera faire les réparations nécessaires dès qu'une plage horaire se libèrera. Merci de votre collaboration